



Par MARIE-PIER BEAUCHAMP, coordonnatrice aux contrôles qualité et assurance qualité, PLQ

25 mesures correctives ou plus : une validation de suivi sera nécessaire

À COMPTER DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2024, UNE VALIDATION DE SUIVI SERA REQUISE POUR TOUTE FERME AYANT 25 DEMANDES DE MESURES CORRECTIVES OU PLUS INSCRITES DANS SON DOSSIER PROACTION. CETTE DEUXIÈME VALIDATION, AUX FRAIS DU PRODUCTEUR, DEVRA ÊTRE RÉALISÉE À LA FERME DANS LES 3 MOIS SUIVANT LA DERNIÈRE VALIDATION. LE SUIVI DES NOMBREUSES MESURES CORRECTIVES ÉTANT DIFFICILE À RÉALISER EFFICACEMENT À DISTANCE.

Il est important de respecter le programme quotidiennement à la ferme et de bien se préparer en vue d'une validation. Pour obtenir de l'aide avec le programme, vous pouvez profiter des 2 heures d'accompagnement offertes gratuitement par les Producteurs de lait du Québec en collaboration avec Lactanet. Pour en savoir plus sur ce service, adressez-vous à votre technicien ou conseiller Lactanet ou, si vous n'êtes pas client chez Lactanet, au service à la clientèle au 1 800 266-5248.

! PRODUCTEURS RECHERCHÉS !

POUR UN PROJET PILOTE SUR LE CODE DE PRATIQUES

Les Producteurs de lait du Québec sont à la recherche de producteurs qui souhaitent participer à un projet pilote sur la mise en œuvre des nouvelles exigences du Code de pratiques pour le soin et la manipulation des bovins laitiers (Code) publié en 2023. Les producteurs devront instaurer les différents volets du Code dans leur entreprise et partager leurs commentaires. L'information recueillie permettra de créer des outils d'aide pour les producteurs et de faciliter l'intégration de ces exigences lors des validations proAction à la ferme à compter de 2027. Si vous désirez soumettre votre candidature, consultez votre extranet au cours du mois de novembre. Les régions ciblées et tous les détails y seront publiés.